

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62
accueil@vezelay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
AR_057_2022

CIRCULATION PAR INTERMITTENCE
le vendredi 4 novembre 2022

Le Maire de la Commune de VEZELAY ;

Vu le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière ;

Vu l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58 ;

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation ;

Vu la demande formulée par le régisseur général de la production Ad5s dans le cadre du tournage d'un long métrage intitulé "les vampires d'Avallon" ;

Considérant que le synopsis est daté de 1972, et qu'une scène se déroule sur le parking devant le Relais du Morvan, il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour optimiser les prises des vues et coller au plus près du scénario ;

ARRÊTE

Article 1 : **La circulation des véhicules, et des piétons, sera contrôlée par intermittence, aux abords du parking situé devant le Relais du Morvan le vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 20h00.**

les temps d'attente des usagers seront réduits au minimum.

Article 2 : **la signalisation et l'intermittence seront assurées par les organisateurs.**

Article 3 : Les véhicules d'urgence et les transports scolaires pourront passer sans délai.

Article 4 : Monsieur le Maire de Vézelay est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézelay,

Fait à Vézelay, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Hubert BARBIEUX

